

COMMUNE DE SCHOENAU
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 AVRIL 2021

Sous la présidence de M. BUTSCHA Michel

Présent(e)s : BUTSCHA Michel, NAAS Laurent, WIEDEMANN Patricia, GUTMANN Séverine, HUCK Cindy, KOEBEL Florence, KUHN Matthieu, LEONHART Jean-Pierre, SCHMITT Anne, SCHMITT Roland, TOUSCH Jean-Jacques, WEIBEL Laetitia, WEIBEL Rémy.

Absent(e)s excusé(e)s : CHAPOT Philippe, ZIMMERER Philippe.

1) Approbation de la séance du 23 mars 2021

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 23 mars est approuvé à l'unanimité.

2) Approbation du compte administratif 2020

Le maire présente aux conseillers municipaux le compte administratif de l'exercice 2020. Pour rappel, le compte administratif est le compte de résultat de l'année écoulée, il recense l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées.

Le compte administratif de l'année 2020 se présente comme suit :

• **Section de fonctionnement**

Recettes réalisées	857 226,20 €
Dépenses réalisées	535 526,57 €
Résultat (Excédent de fonctionnement)	+ 321 699,63 €

• **Section d'investissement**

Recettes réalisées	651 532,76 €
Dépenses réalisées	203 999,97 €
Résultat (excédent d'investissement)	+ 447 532,79 €

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal, le maire s'étant retiré au moment du vote. Ces écritures sont confirmées par le compte de gestion de la trésorerie.

3) Affectation du résultat 2020

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le compte administratif 2020 et constaté un excédent de fonctionnement et un excédent d'investissement, décide, à l'unanimité, d'affecter ce résultat au budget primitif comme suit :

L'excédent de fonctionnement d'un montant de 321 699,63 € est affecté en recettes d'investissement au compte 1068 au titre de l'excédent de fonctionnement capitalisé (c1068).

L'excédent d'investissement d'un montant de 447 532,79 € est également affecté en recette d'investissement au compte 001 au titre de l'excédent d'investissement reporté (c001).

4) Vote des taux des impôts directs locaux

M. le maire présente et commente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021.

Par délibération du 11 juin 2020, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 7,10 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 32,76 %
- Contribution foncière des entreprises (CFE) : 17,53 %

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (13,17%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 20,27 % (soit le taux communal de 2020 : 7,10 % + le taux départemental de 2020 : 13,17%).

Il est proposé, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB (taux communal 2020 + 13,17%) et de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 20,27 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 32,76 %
- Contribution foncière des entreprises (CFE) : 17,53 %

Ce transfert de taux permet de compenser les pertes de revenus fiscaux de la commune liées à la suppression de la taxe d'habitation. Ce transfert n'a pas d'incidence sur le montant payé par le contribuable.

Les recettes fiscales de la commune sont également impactées par la réforme de la fiscalité des entreprises qui prévoit une baisse de 50% des impôts fonciers. Ces pertes sont compensées à l'euro près par le versement par l'Etat d'allocations compensatrices.

Le maire précise que suite à ces réformes, les communes perdent une partie de leur autonomie financière et seront dépendantes des versements compensatoires effectifs de l'Etat.

Pour résumé, le montant total des ressources fiscales s'établissait comme suit en 2020 :

Produit de la fiscalité locale	525 267 €
Produit de la taxe d'habitation	88 591 €
Autres recettes fiscales (IFER, CVAE)	89 572 €
Allocation compensatrices	7 444 €
Contribution FNGIR	- 137 066 €
Total	573 808 €

En 2021, les ressources fiscales se répartissent comme suit :

Produit de la fiscalité locale	443 230 €
Produit de la taxe d'habitation	1 787 €
Autres recettes fiscales (IFER, CVAE)	92 192 €
Allocation compensatrices	343 299 €
Contribution FNGIR	- 137 066 €
Contribution surcompensation (coef correcteur)	- 161 554 €
Total	580 101 €

5) Budget primitif principal

Le maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif 2021. Ce budget, présenté en équilibre en section de fonctionnement comme en section d'investissement, est détaillé comme suit :

- **Section de fonctionnement**

Dépenses de fonctionnement	
Chapitre 60 : Achats de fourniture	79 350 €
Chapitre 61 : Achat de services	89 500 €
Chapitre 62 : Autres services	39 400 €
Chapitre 63 : Impôts	7 000 €
Chapitre 64 : Charges de personnel	178 100 €
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	70 040,43 €
Chapitre 014 : Atténuation de produits	167 066 €
Chapitre 66 : Charges financières	6014,10 €
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	2 000 €
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	10 000 €
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	151 529,47 €
Total des dépenses	800 000 €

Recettes de fonctionnement	
Chapitre 70 : Revenus du domaine	31 600 €
Chapitre 73 : Impôts et taxes	714 800 €
Chapitre 74 : Dotations et participations	23 600 €
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	30 000 €
Total des recettes	800 000 €

- **Section d'investissement**

Dépenses d'investissement	
Chapitre 001 : Déficit reporté	0 €
Chapitre 16 : Emprunts et dettes	63 748,18 €
Chapitre 020 : Dépenses imprévues	20 744,82 €
Chapitre 20 : Frais d'études	21 000 €
Chapitre 21 : Travaux et équipements	1 750 000 €
Total des dépenses	1 890 000 €
Recettes d'investissement	
Chapitre 001 : Excédent d'investissement reporté	447 532,79 €
Chapitre 10 : Excédent d'investissement capitalisé	321 699,63 €
Chapitre 10 : FCTVA	25 762,51 €
Chapitre 13 : Subventions d'investissement	7 485,60 €
Chapitre 16 : Emprunts et cautions	936 000,00 €
Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	151 529,47 €
Total des recettes	1 890 000 €

Il est prévu un emprunt de 930 000 € pour financer les investissements de l'année 2021.

Le maire informe le conseil municipal que les banques contactées en début d'année ont remis une nouvelle offre de prêt.

Le conseil municipal privilégie un emprunt sur 20 ans pour étaler le montant des remboursements annuels. Un emprunt de 930 000 € sur 20 ans représenterait un remboursement annuel de 50 200 € pour la commune, intérêts compris. En incluant le remboursement des emprunts actuels, le montant total des remboursements annuels du capital et des intérêts de la dette serait de 77 968,18€.

Les projets d'investissement pour l'année 2021 sont définis comme suit :

Nature de l'investissement	Montant TTC
RAR 2020	
Maitrise d'œuvre rénovation de la maison communale	35 000,00
Travaux de rénovation de la maison communale	470 000,00
Démolition grange maison communale	12 000,00
Création d'un site internet	8 000,00
Etude de faisabilité chaufferie centrale	5 000,00
Copieur et ordinateur école	5 000,00
Téléphones mairie	1 000,00
Réseau orange rue du tilleul	4 000,00
Peinture de la salle des fêtes	18 000,00
Isolation des combles et travaux divers au presbytère	17 000,00
Total des restes à réaliser 2020	575 000,00
Etude ATIP - piste cyclable vers le Rhin	2 000,00
Etudes voirie rue des bateliers (CAUE et relevé topo)	6 000,00
Achat de bancs publics et tables	6 000,00
Eclairage du clocher et façade de l'église	7 000,00
Remplacement des alarmes SDF	2 000,00
Désamiantage et aménagement d'un terrain communal	12 000,00
Achat de foncier	20 000,00
Aménagement de la digue Tulla (partie nord et sud)	60 000,00
MOE mise en accessibilité de la mairie et bureaux d'études	30 000,00
Travaux mise en accessibilité de la mairie	293 000,00
MOE extension du club house et bureaux d'études	50 000,00
Construction de vestiaires pour le club house	350 000,00
Remplacement de la toiture en amiante du club house et installation de panneaux photovoltaïque	144 000,00
Remplacement des menuiseries de l'école	180 000,00
MOE et études réseau de chaleur	30 000,00
Achat désherbeur thermique et laveur haute pression	4 000,00
Total des investissements 2021	1 196 000,00
Total	1 771 000,00

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2021.

6) Subvention aux associations

Le conseil municipal décide de renouveler les mêmes montants des subventions aux associations locales pour cette année. Les montants des subventions s'établissent comme suit :

Associations	2019	2020	2021
ARBO ET SENS	400	400	400
AS SCHOENAU	1100	1100	1100
POMPIERS	1300	1300	1300
APPMA	1400	400	400
AGF CHAPI CHAPO	400	400	400
CHORALE	850	850	850
COOPERATIVE SCOLAIRE	1640	1640	1640
MUGUETS DU RHIN	900	900	900
MUSIQUE UNION	1300	1300	1300
LES LOUPIOTS DU RIED	400	400	400
<i>DIVERS PREVU(*)</i>	<i>1000</i>	<i>1000</i>	<i>1000</i>
TOTAL	10690	9690	9690

Une subvention exceptionnelle de 300 € est attribuée à l'école pour l'achat de matériel pour la réalisation d'une fresque murale sur le mur de la cour d'école.

7) Budget primitif de la régie autonome du moulin

Le maire présente et commente le compte administratif de l'exercice 2020 et le budget primitif pour l'année 2021. Le budget primitif 2021 se présente comme suit :

- **Section de fonctionnement**

Dépenses de fonctionnement	
Déficit de fonctionnement reporté	357,99
Fournitures d'électricité	300,00
Maintenance (contrat annuel)	1 500,00
Intérêts dette	1 608,17
Dépenses imprévues	19,90
Dotations aux amortissements	15 213,94
Total des dépenses	19 000,00

Recettes de fonctionnement	
Produits de vente d'électricité	10 000,00
Subventions d'exploitation	4 838,43
Amortissement subvention investissement	4 161,57
Résultat de fonctionnement reporté	0,00
Total des recettes	19 000,00

- **Section d'investissement**

Dépenses d'investissement	
Emprunt (remboursement du capital)	7 500,00
Contrepartie amortissement subvention	681,93
Contrepartie amortissement subvention	196,43
Contrepartie amortissement subvention	3 283,21
Total des dépenses	11 661,57

Recettes d'investissement	
Excédent d'investissement reporté	19 834,49
Compens dot amort (Instal complexe)	14 409,08
Compens dot amort (autre)	804,86
Total des recettes	35 048,43

Le compte administratif 2020 de la régie autonome du moulin est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal, représentant le conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière.

Le budget primitif pour l'année 2021 est approuvé, à l'unanimité, par le conseil municipal.

8) Divers et communiqués

- **Budget de la CCRM**

Le maire fait état des réunions au sein de la communauté de communes concernant le financement de la compétence périscolaire, sujet à débat. Le maire informe le conseil municipal que le vote du budget a eu lieu mercredi 8 avril. En raison de l'absence d'accord sur le financement de la compétence périscolaire, le budget voté pour l'année 2021 est un budget de transition.

- **Nettoyage salle des fêtes**

Patricia Wiedemann informe le conseil municipal que les travaux de peinture de la salle seront terminés cette semaine. Suite à ces travaux, elle propose de faire une opération nettoyage de la salle des fêtes avec une équipe de 6 à 8 personnes. Après discussions, il est convenu d'organiser cette opération le samedi 17 avril à partir de 10h00.

- **Bancs et tables**

Une opération similaire sera organisée pour l'installation des bancs et tables de pique-nique le long de la Digue.

- **Village fleuri**

Patricia Wiedemann informe le conseil municipal qu'elle a contacté l'ADT pour se renseigner sur le concours village fleuri. Il est prévu que la personne en charge du concours vienne faire le tour du village au courant du mois de mai. Cette visite sera l'occasion de montrer l'existant et d'obtenir des conseils dans la perspective d'une participation au concours l'année prochaine.

- **RPI**

Laurent Naas fait état des contacts pris auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace pour l'instauration d'une classe bilingue au sein du RPI. Il fait part de l'intérêt et de la forte demande existants pour ce type de classe sur le territoire. L'objectif est d'ouvrir une classe bilingue à compter de la rentrée 2022.

- **Site internet**

Laurent fait état du retard pris dans l'élaboration du cahier des charges du site internet. Une réunion avec le prestataire est prévue pour faire le point sur l'avancement du projet et ses suites.

- **Réseau de chaleur**

Certains conseillers municipaux font état des remarques soulevées par des habitants concernant le potentiel raccordement de particuliers au réseau de chaleur. Le maire précise que la possibilité de raccordement de particuliers a été évoquée uniquement dans le but d'améliorer la rentabilité du projet. Une étude plus approfondie permettra de déterminer les limites du réseau de chaleur et le potentiel raccordement des particuliers. Le maire rappelle que le raccordement serait à la charge des personnes concernées et la chaleur vendue à un prix défini au préalable par un contrat. Le conseil municipal discutera et décidera des suites à donner après avoir pris connaissance de l'étude complémentaire.